



**12 janvier 2016 - 31^{ème} chambre correctionnelle
3 militants relaxés - 2 condamnations avec sursis**

***Toujours avec la haine répressive de la direction d'ERDF Paris
et la tentative de criminalisation de l'action syndicale !!***

Huit années de procédure... des dizaines d'heures d'interrogatoire par la police judiciaire et par un juge d'instruction (ex juge antiterroriste)... pour les 8 militants CGT mis en examen et traînés devant les tribunaux. Ils avaient simplement défendu le droit au travail d'une salariée licenciée parce que témoin d'un accident de travail que la direction voulait dissimuler...

Dans un premier temps et au bout de 6 ans, **3 camarades ont été relaxés** par le Procureur de la République, faute d'éléments probants. Il a fallu ensuite 3 audiences et 11h de débats à la 31^{ème} chambre correctionnelle pour juger nos 5 camarades Cédric LIECHTI, Catherine FLECHARD, Gérard DEL MASCHIO, Patrice PERICHOU et un 5^{ème} camarade.

Dès la première audience, la direction méprisante, n'a même pas pris la peine de se présenter et c'est au cours des deux audiences suivantes, les 23 septembre et 16 novembre 2015, que nos camarades ont été traduits à la barre sous le feu brûlant des questions de la Présidente, du Procureur et des 2 avocats de la direction.

Le 12 janvier 2016, en l'absence du directeur d'ERDF et de ses 2 cadres pas assez courageux pour se présenter, le jugement était rendu : **à nouveau 3 militants relaxés** dont Gérard DELMASCHIO, Catherine FLECHARD et un autre militant ; et **2 militants condamnés** :

- **Cédric LIECHTI, Secrétaire Général du Syndicat CGT Energie Paris**, condamné pour *menace et entrave à la liberté du travail* à :
 - 1000 euros d'amende avec sursis
 - 1 euros pour la direction d'ERDF
 - 1 euro pour la direction de GRDF
 - 1 euro pour les 2 cadres
 - frais d'avocats de la direction : 2000 euros

- **Patrice PERICHOU, Secrétaire du Syndicat CGT Energie Paris** (aujourd'hui en inactivité de service et qui pour la même affaire avait déjà été déclassé de 2 GF et 4 NR) condamné pour *entrave concertée à la liberté du travail* (alors que la revendication était le droit à la liberté du travail pour l'agent licenciée) à :
 - 1000 euros d'amende avec sursis
 - 1 euros pour la direction d'ERDF
 - 1 euro pour la direction de GRDF
 - 1 euro pour les 2 cadres
 - frais d'avocats de la direction : 1200 euros

Ce jugement qui a vu 6 militants relaxés sur les 8 traînés devant les tribunaux, démontre la politique inique, haineuse et répressive du directeur d'ERDF (soutenu par les directions nationales) qui de fait, perd toute légitimité démocratique et sociale.

- Rappelons par ailleurs que **ce directeur d'ERDF Paris a été condamné par la justice** pour avoir refusé de consulter les CHSCT dans le cadre de la pose des compteurs Linky sur Paris. Résultat : les 70 000 compteurs Linky V3 qui devaient être posés à Paris ne le seront pas... Joli bilan managérial...
- Rappelons que **ce directeur d'ERDF Paris a été condamné suite à une enquête de l'Inspection du Travail** pour ne pas avoir respecté les 11h consécutives de repos dans le cadre de l'astreinte.
- Rappelons que **ce directeur d'ERDF Paris a refusé, de façon illégale, de reconnaître un préavis de grève** de la Fédération CGT de l'Energie... remis dans le droit chemin par la direction générale...
- Rappelons que **ce directeur d'ERDF Paris a été à l'initiative, ou a activement participé à de nombreux conseils de discipline**
 - o visant des dizaines de militants syndicaux (déclassés de 1 à 4 NR, mises à pied d'une semaine à un mois, blâmes, etc... et allant même jusqu'à faire licencier un militant de Sud, réintégré depuis par la justice et confirmé par la Cour de cassation...)
 - o visant des dizaines d'agents pour de soi-disant fautes professionnelles, et n'hésitant pas à demander la sanction ultime : le licenciement... (Cette année un licenciement à l'encontre d'un agent a d'ailleurs été reconnu *sans cause réelle et sérieuse* par le Tribunal des Prud'hommes)

Il est aujourd'hui très clair qu'aucun dialogue ne peut perdurer dans ce contexte, avec ce directeur et sa garde rapprochée. ILS NE SONT PLUS LÉGITIMES.

La CGT n'acceptera jamais cette politique répressive qui condamne aujourd'hui 2 de nos Camarades comme de vulgaires voyous alors qu'ils remplissaient leur rôle de défenseur du Personnel



offrait leur patron : le chômage, la misère pour eux, pour leur femme, pour leurs enfants.

Paris, le 14 janvier 2015